

Dernier acte en date de la décentralisation, la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) a conforté le Département dans son rôle stratégique majeur en termes de solidarités territoriales. Cette responsabilité s'inscrit dans un contexte de repositionnement des services de l'État et un paysage institutionnel en pleine mutation.

Le Département a mis en place un nouvel outil de programmation pluriannuelle de projets co-construits avec les intercommunalités et les communes : le P@C (Porter une Action Concertée). Il co-élabore aussi le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) pour que tous les habitants du Doubs aient une offre de services quel que soit l'endroit du Doubs où ils vivent.

Les objectifs C@P25

- construire avec les territoires une vision départementale des politiques publiques de proximité
- faciliter les opérations locales et garantir l'équilibre des territoires
- mutualiser des moyens pour continuer à assurer des services au bénéfice des collectivités

■ inscrire ce partenariat dans la durée en s'appuyant sur les compétences reconnues du Département en matière de développement local.

L'ingénierie territoriale dans le Doubs c'est (pour 2016) :

111 projets communaux en cours d'accompagnement

31 dossiers soutenus au titre de la Dotation territoriale

227 dossiers accompagnés financièrement en matière d'équipement communal et de développement local

33 dossiers financés au titre du dispositif d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Montants investis en 2016 :

280 525 € en ingénierie des projets, via le dispositif assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO),

3 286 501 € d'aides accordées pour **227** projets d'équipement communal, dont 32 au titre du Plan de soutien au BTP,

1 952 226 € de subventions pour 33 projets de développement territorial.

“ Pour rester aux côtés des communes et des intercommunalités, nous avons mis en place le P@C pour « Porter une Action Concertée » avec C@P 25. Cet outil de programmation pluriannuelle de projets entre le bloc communal et le Département permet d'agir au plus près des territoires avec une intervention départementale sur-mesure et adaptée aux projets locaux.

Plus généralement, grâce à C@P25, le Département s'engage à vos côtés au quotidien, avec l'aide et l'entière implication de vos élus et agents départementaux. ”

Christine Bouquin

Présidente du Département du Doubs

Les élus référents

Troisième Commission « Dynamique territoriale ».

Président : Denis LEROUX

Vice-Président : Philippe ALPY

Secrétaire : Beatrix LOIZON

Membres :

Serge CAGNON - Marie CHASSERY - Catherine CUINET

Gérard GALLIOT - Jean-Luc GUYON - Raphaël KRUCIEN - Thierry MAIRE DU POSET

Pierre SIMON - Martine VOIDEY



Pour suivre l'actualité du Département, connaître ses élus, ses projets, rendez-vous sur www.doubs.fr

Pour nous écrire ou nous rencontrer :

Département du Doubs

7, avenue de la Gare d'Eau - 25031 Besançon Cedex

Pour nous contacter : Tél. : 03.81.25.81.25 - www.doubs.fr

Des questions sur C@P25 ?, envoyez les sur cap25@doubs.fr



C@P25

Ingénierie territoriale et soutien au bloc communal



● Les missions du Département :

● Rester le partenaire privilégié des communes et des EPCI

● Accompagner le bloc communal

● Garantir un aménagement équilibré du territoire départemental

Réalisation : Département du Doubs - Direction de la communication



www.doubs.fr

Janvier 2018

Équité territoriale

Le Doubs avec ses secteurs urbains, péri-urbains et ruraux présente des paysages et des modes de vie variés. C@P25 veut permettre à tous les habitants du Doubs d'accéder à une offre de services de base (publics et privés) nécessaires à leur quotidien et indispensables aux territoires. Conformément à la loi NOTRe, le Département a co-élaboré avec l'État son schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP), qui a été entériné en décembre, pour garantir cette équité territoriale. Il le fait en lien avec ses partenaires locaux.

Les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont associés à la réflexion. Ce schéma prend en compte à la fois les services publics (écoles, crèches, maisons de services au public, La Poste, Pôle emploi...), certains services marchands (commerces, distributeurs de billets, stations-service...) et non-marchands délivrés par des acteurs locaux pour renforcer l'offre de services dans les zones identifiées comme présentant un déficit. La notion d'accessibilité est large : présence des services, temps et facilité d'accès, heures d'ouverture, etc. L'ensemble vaut également pour les personnes en situation de handicap. Établi pour six ans, il a vocation à intégrer d'autres services au fur et à mesure de sa mise en œuvre et permettra une concertation avec les intercommunalités, les principaux opérateurs et les associations de consommateurs.

L'AD@T, un réel besoin des territoires

Le Département ne pouvait plus continuer légalement à assurer directement et gratuitement certaines missions d'assistance aux communes et groupements de communes comme auparavant (ingénierie, assistance informatique, délivrance de conseils et réponses juridiques). Le bloc communal, consulté sur ces sujets, a exprimé un besoin de ces services. La création de l'Agence départementale d'appui aux territoires (AD@T) découle de ce constat. Cet outil d'ingénierie mutualisé est un établissement public administratif (EPA) tourné entièrement vers



Ça s'est passé en 2017 :

- Présentation du diagnostic du SDAASP devant le Comité de pilotage (21/02) puis de l'armature des pistes d'action (21/06) et actions phares et de l'ensemble du schéma (07/09). Le schéma a été adopté fin 2017.

AD@T

Agence départementale d'appui aux territoires

les territoires. La création de cette agence n'est pas une obligation pour le Département. Elle traduit sa volonté de promouvoir les solidarités et la cohésion territoriales, de proposer au bloc communal la continuité du service public en matière d'ingénierie et assistance informatique, d'impulser une démarche de mutualisation de moyens entre les collectivités du Doubs. Dans ce contexte de bouleversements territoriaux, C@P25 renforce l'action départementale au plus près des territoires et soutient les initiatives locales.

Pour la période 2017-2021 :

- **1^{er} janvier :** lancement opérationnel de l'Agence Départementale d'appui aux Territoires (AD@T) par l'Assemblée départementale. La participation du Département (subvention et cotisation annuelle) au financement des missions fondamentales de l'AD@T se montera à 50 %. Les 50% restants seront financés par les cotisations des autres adhérents. À noter la dotation exceptionnelle du Département à l'AD@T en licences informatiques, véhicules et matériels d'un montant de 350 000 €.

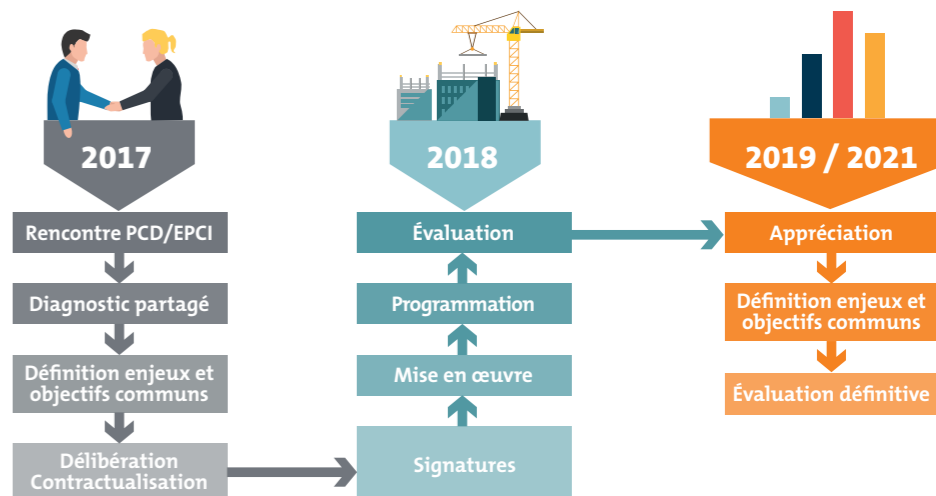
Le P@C, une nouvelle modalité de soutien

En tant qu'acteur de l'aménagement du territoire, le Département affirme son rôle de partenaire privilégié des communes et des intercommunalités. L'objectif est simple : développer les territoires au service de leurs habitants. Les modalités du soutien financier du Département en faveur de leurs projets vont évoluer. Leur principe sera :

- **La subsidiarité :** le Département intervient où il est nécessaire et pour apporter une plus-value.
- **La différenciation :** il tiendra compte des caractéristiques locales pour corriger les disparités et les inégalités, renforcer les solidarités.

Dès 2018, avec la mise en place du P@C pour «Porter une Action Concertée» dans chaque EPCI du Doubs, le Département consolide son partenariat avec les communes et leurs groupements dans leur développement. Place à la co-construction de projets structurants, territoire par territoire, chacun selon ses priorités et ses enjeux. Le Département a réorganisé ses services pour servir cette proximité. Cet outil de programmation pluriannuel permettra une vision partagée et cohérente du développement des territoires. Ces contrats définiront les thèmes et conditions du partenariat entre le Département et les 18 territoires du Doubs pour la période 2018 à 2021.

Le P@C, étape par étape



Ça s'est passé en 2017 :

- **26 juin :** réunis en assemblée, les élus ont adopté le P@C et voté l'enveloppe financière pluriannuelle. Celle-ci se répartit comme suit : 42 millions d'euros dédiés à la mise en œuvre des projets locaux sur la durée des contrats (2018-2021) ; 8 millions d'euros s'ajoutent au dispositif «Opérations partenariales de Sécurité en Agglomération - OPSA» et une réserve de 2 millions d'euros sera inscrite pour apporter une bonification à des projets supra-communautaires portés conjointement par plusieurs EPCI. Le premier territoire pilote est la Communauté de communes des deux vallées vertes qui avait donné son accord.
- **5 juillet :** présentation du dispositif aux présidents des EPCI du Doubs lors de la conférence des exécutifs.
- **25 septembre :** vote en assemblée départementale des budgets attribués à chaque territoire.
- **D'octobre 2017 à février 2018 :** réunions de présentation du P@C dans tous les EPCI.

Conforter l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)

Un projet réussi est un projet bien pensé en amont par un maître d'ouvrage qui a su et pu s'entourer des bonnes compétences. Le dispositif AMO, conforté par le Département, aide les maîtres d'ouvrage dans deux grands domaines :

- **rassembler** des éléments et informations nécessaires à la prise de décision (faisabilité, montages juridique et financier, conditions de réalisation, mode de gestion...)
- **choisir** le maître d'œuvre à missionner pour élaborer le projet et organiser le déroulement des travaux selon la commande du maître d'ouvrage. Parallèlement à l'AD@T, ce dispositif départemental permettra ultérieurement de soutenir financièrement les communes et leurs groupements dans la réalisation d'études spécifiques nécessitant des compétences particulières.